

4 septembre 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TOUR EIFFEL

(Euronext Paris)

Par courrier du 4 septembre 2008, la société Sumitomo Mitsui Asset Management Co., Ltd (1) (Atago Green Hills Mori Tower 28F 2-5-1 Atago, Minato-ku, Tokyo, Japon), a déclaré avoir franchi en hausse, le 1^{er} septembre 2008, par suite d'une acquisition d'actions TOUR EIFFEL sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TOUR EIFFEL et détenir 260 589 actions TOUR EIFFEL représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée par la société de droit japonais Sumitomo Life Insurance Company.

(2) Sur la base d'un capital composé de 5 193 003 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.